

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 4 avril 2024

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 16^{ème} et 19^{ème} questions, départ)

Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1^{er} Vice-président, à la 16^{ème} et 19^{ème} questions

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Roger GERVAIS (sauf à la 18^{ème} question, départ), M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL (à compter de la 11^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Vincent DEMESTER (sauf à la 16^{ème} question, départ), Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Chantal SUBRA (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Sébastien BÉROT, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Yves DLUBAK, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Françoise MÉNÈS (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, Mme Martine RENAUD (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Jocelyne ROCHETEAU, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Jean-François FOUNTAINE (départ à la 16^{ème} et 19^{ème} questions), Président ;

Mme Séverine LACOSTE (départ à la 16^{ème} question), M. Roger GERVAIS (départ à la 18^{ème} question), M. Alain DRAPEAU (départ à la 16^{ème} question), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (départ à la 16^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY (pouvoir à M. Tony LOISEL à compter de la 15^{ème} question sauf à la 16^{ème} question), M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Mathilde ROUSSEL (jusqu'à la 10^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (départ à la 16^{ème} question), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET sauf à la 16^{ème} question), Mme Marie

LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU), M. Vincent DEMESTER
Vice-présidents ;

Mme Katherine CHIPOFF (déport à la 16^{ème} question), M. Marc MIGNÉ (pouvoir à Mme Fabienne JARRIAULT), Mme Marie NÉDELLEC (déport à la 16^{ème} question), M. Didier ROBLIN (pouvoir à M. Didier LARELLE), M. Pascal SABOURIN (déport à la 16^{ème} question), Mme Chantal SUBRA (déport à la 16^{ème} question), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE sauf à la 16^{ème} et 19^{ème} questions), Mme Michèle BABEUF (déport à la 16^{ème} question), Mme Lynda BEAUJEAN (pouvoir à Mme Chantal SUBRA sauf à la 16^{ème} question), Mme Catherine BENGUIGUI (déport à la 16^{ème} question), Mme Dorothee BERGER, Mme Josée BROSSARD (déport à la 16^{ème} question), M. David CARON (pouvoir à M. Yves DLUBAK), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (déport à la 16^{ème} question), M. Franck COUPEAU (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. Pascal SABOURIN sauf à la 16^{ème} question), Mme Hélène DE SAINT-DO (déport à la 16^{ème} question), Mme Nadège DÉsir (pouvoir à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX sauf à la 16^{ème} question), Mme Evelyne FERRAND (pouvoir à Mme Jocelyne ROCHETEAU sauf à la 16^{ème} question, déport), M. Didier GESLIN (pouvoir à M. Philippe CHABRIER), M. Patrick GIAT (déport à la 16^{ème} question), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC, sauf à la 16^{ème} question), Mme Aya KOFFI (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), M. Régis LEBAS (pouvoir à M. Paul-Roland VINCENT), Mme Martine MADELAINE (pouvoir à Mme Catherine LÉONIDAS sauf à la 16^{ème} question, déport), Mme Océane MARIEL (pouvoir à M. Sébastien BEROT), Mme Françoise MÉNES (déport à la 16^{ème} question), Mme Line MÉODE (pouvoir à Mme Marie-Gabrielle NASSIVET sauf à la 16^{ème} question, déport), M. Hervé PINEAU (pouvoir à Mme Martine RENAUD sauf à la 16^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. Michel RAPHEL (pouvoir à Mme Gwendoline NEVERS), Mme Martine RENAUD (déport à la 16^{ème} question), Mme Tiffany ROY, M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à Mme Mathilde ROUSSEL à compter de la 11^{ème} question), M. Jean-Marc SOUBESTE, M. Michel TILAUD, Mme Marie-Céline VERGNOLLE (pouvoir à M. David BAUDON), Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : Mme Martine RENAUD

n° 17

COMMISSION LOCALE UNIQUE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES – REPLACEMENT DE TROIS MEMBRES

Rapporteur : M. GRAU

Instance de concertation à caractère permanent, la Commission Locale unique des Sites Patrimoniaux Remarquables est composée de membres de droit, de représentants d'élus communautaires, de représentants d'associations et de personnalités qualifiées. Il est proposé de remplacer deux membres titulaires et un membre suppléant au sein des représentants d'associations.

La Commission Locale unique des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) est consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification des documents de gestion des sites patrimoniaux remarquables (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine et/ou plan de sauvegarde et de mise en valeur) et assure le suivi de leur mise en œuvre après leur adoption. Elle peut également proposer leur modification ou leur mise en révision. Il s'agit d'une instance de concertation à caractère permanent.

Elle débat des aménagements et de la qualité patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère des SPR et garantit leurs valeurs culturelles. Ainsi, certains projets pouvant avoir un impact important sur la qualité ou l'identité des SPR sont soumis à son avis.

Il est d'usage de réunir la CLSPR au moins une fois par an et sur un rythme plus fréquent lors de l'évolution du ou des documents de gestion.

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L. 631-3 et D. 631-5,

La CLSPR comprend :

1) des membres de droit :

- Le Président de la CdA qui préside la commission. La présidence de cette commission peut être déléguée au Maire de la commune concernée lorsque celle-ci n'est pas l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président peut donner mandat à un autre membre de l'instance titulaire d'un mandat électif,
- Le ou les Maires des communes concernées par un site patrimonial remarquable (à ce jour, seule la commune de La Rochelle possède des SPR),
- Le Préfet,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC),
- L'Architecte des Bâtiments de France.

2) un maximum de quinze membres nommés dont :

- Un tiers d'élus désignés au sein du Conseil communautaire,
- Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, désignés par la CdA après avis du Préfet,
- Un tiers de personnalités qualifiées, désignés par la CdA après avis du Préfet,
- Pour chacun des membres nommés, un suppléant est également désigné : celui-ci siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

Par délibérations du 19 novembre 2020 et du 20 octobre 2022, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants pour siéger au sein de la CLSPR :

Elus Titulaires	Elus suppléants
1/ Marylise FLEURET PAGNOUX	1/ Sylvie GUERRY GAZEAU
2 /Dominique GUEGO	2/ Chantal VETTER
3/ Marie NÉDELLEC	3/ Hélène DE SAINT-DO
4/ Didier LARELLE	4/ Line MEODE
5/ Jean Marc SOUBESE	5/ Océane MARIEL

Par délibérations du 6 mai 2021, du 20 octobre 2022 et du 21 décembre 2023 le Conseil communautaire a décidé :

- de constituer une Commission Locale unique des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- de désigner, pour siéger au sein de cette CLSPR :
 - o Comme personnalités qualifiées, les personnes suivantes :

Titulaire	Ayant pour suppléant
Mickaël AUGERON, Historien	Dominique MAILLES, Historienne
Virginie SEGONNE, Architecte du patrimoine	Jacques BOISSIERE, Architecte des Bâtiments de France à la retraite
Stéphanie DARGAUD, Directrice des Archives départementales	Pierre-Emmanuel AUGÉ, Responsable des archives publiques et privées, Archives départementales
Pascale FRANCISCO, Directrice du CAUE	Claire PEYRON, Architecte-conseil au CAUE
Ghislain GUEMAS, élu à la Chambre de Commerce et de l' Industrie	Etienne BALLU, élu à la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

- Comme représentants des associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, les perso

Titulaire	Suppléant
Société des amis des arts de La Rochelle :	
Sophie de MONTGOLFIER, Présidente	Serge BLANQUART
Association pour la protection du patrimoine rochelais (APPR) :	
Claude MOSSE, Président	Dominique ORIOU
Fondation du Patrimoine :	
Valérie MEYER, Déléguée départementale adjointe	Frédéric DE GANAY, Délégué territorial
Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime :	
Jean-Louis MONGET, Directeur	Michelle LE BROZEC, Vice-Présidente
Conservatoire des espaces naturels du Poitou-Charentes :	
Jean-Philippe MINIER, Responsable de l'antenne paysage	Olivier ALLENOU, Responsable de l'antenne de Charente-Maritime

Vu la proposition de Mme Valérie MEYER, ayant quitté ses fonctions au sein de la « Fondation du Patrimoine», d'être remplacée en qualité de membre titulaire par M. Frédéric de GANAY, délégué territorial sur la CdA de ladite Fondation,

Vu la proposition de M. Frédéric de GANAY d'être remplacé en qualité de membre suppléant par Mme Isabelle PERRIN, déléguée territoriale Ile de Ré Aunis Atlantique de la Fondation du Patrimoine,

Vu la proposition de M. Jean-Louis MONGET, ayant quitté ses fonctions de Directeur de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime, d'être remplacé en qualité de membre titulaire par M. Cédric GRENE, administrateur de ladite Société,

Vu l'avis favorable de la Préfecture de Charente-Maritime en date du 14 mars 2024,

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation, pour siéger au sein de la CSPLR :

- de M. Frédéric GANAY et de M. Cédric GRENE en tant que représentants titulaires et de Mme Isabelle PERRIN en tant que représentants suppléante dans les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine.

Trois modalités d'élection sont possibles en application de l'article L 2121-21 du CGCT :

- il est en principe voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation,
- mais le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.
- par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Le Conseil communautaire a choisi à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour désigner les membres au sein de la CLSPR.

Une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste, il en est donné lecture par M. le Président et les nominations suivantes prennent effet immédiatement :

- Fondation du Patrimoine :
 - o titulaire : M. Frédéric de GANAY délégué territorial sur la CdA de ladite Fondation,
 - o suppléante : Mme Isabelle PERRIN, déléguée territoriale Ile de Ré Aunis Atlantique de ladite Fondation,
- Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime :
 - o titulaire : M. Cédric GRENE, administrateur de ladite Société.

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 53

Nombre de membres ayant donné procuration : 25

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.